



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2022 A 19 H00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 13 AVRIL 2022

Séance : 03/2022

Madame, Monsieur les conseillers municipaux,

Le conseil municipal s'est réuni le 20/04/2022, à 19 H 00, dans la salle de l'Espace Avenir de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 13/04/2022.

Présents : Monsieur DESSE Jean-Michel, Monsieur BECART Joel, Monsieur CRANKSHAW Freddy, Monsieur DEROUBAIX Hugues, Monsieur DUTHOO Jean-François, Madame LEFEBVRE Marie-Cécile, Monsieur LEWEURS Serge, Monsieur MARIN David, Madame PAGES Nicole, Madame PRUVOST Charlotte.

Absents :

- Madame Sidonie GODESENCE ayant donné procuration à Monsieur Joel BECART
- Madame Anne-Charlotte CHOQUET ayant donné procuration à Monsieur David Marin
- Madame Dorothee MOREL ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel DESSE
- Madame Marylène MANTEN ayant donné procuration à Monsieur Jean-François DUTHOO
- Monsieur Hadrien COISNE ayant donné procuration à Monsieur Freddy CRANKSHAW

L'ordre du jour était le suivant :

- 03 / 2022 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 03 / 2022 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 03 / 2022 / 03- * - Délégation du Maire (factures, contrats)**
- 03 / 2022 / 04- * - Délibération Equilibre du Budget Primitif 2022**
- 03 / 2022 / 05- * - Délibération Conseil en Economie Partagée CABBALR**
- 03 / 2022 / 06- * - Subvention Association Lézard'Tisse 2022**
- 03 / 2022 / 07- * - Achat Tracteur Renault**
- 03 / 2022 / 08- * - Tarification des repas non commandés et annulés**
- 03 / 2022 / 09- * - Questions Diverses**
 - 1- Demande de subvention AFSEP**
 - 2- Projet de Mandat- Pas de Calais Le Département**
 - 3- Subvention jeux sportifs par l'Agence Nationale du Sport**
 - 4- Observatoire du climat dans les Hauts de France**
 - 5- Projet de la bibliothèque-médiathèque**
 - 6- Remerciement « Les Charitables »**

03/2022/01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Joel BECART se propose pour être secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

03/2022/02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu du conseil municipal du 23.03.2022.

Monsieur le Maire souhaite rajouter une ligne concernant le vote du maintien de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

01/2022 / 03- * - Délégation du Maire

Monsieur le Maire signale qu'il a effectué le/la :

1. Signature du contrat de Mme SABRE Marine	
2. Signature du contrat de Mme MOUTON Christine pour le respect du protocole sanitaire (Covid-19).	
3. Paiement des subventions aux associations (Année 2022)	6 500,00 € TTC
4. Facture Electricité Bts Communaux (du 16.11/21 au 15/03/22)	2 248,80 € TTC
5. Facture Eclairage Public (du 16.11/21 au 15/03/22)	491,63 € TTC
6. Facture Vérification Annuelle des Hottes Salles Communales	795,60 € TTC
7. Facture Consommation Gaz Foyer Communal du 16/7/21 au 15/1/22	1 485,72 € TTC
8. Facture Consommation Gaz Espace Avenir du 15/07/21 au 14/01/22	1 297,15 € TTC
9. Facture Consommation Gaz Ecole et Mairie du 15/07/21 au 14/01/22	2 010,60 € TTC
10. Facture Droits des Auteurs (SACEM+SPRE) Fêtes Communales 2022	277,35 € TTC
11. Facture Nettoyage des Classes Société AGENOR (1mois)	912,00 € TTC
12. Facture Entretien des Fossés Rue Marsy-Association Réagir	1 125,00 € TTC
13. Facture Entretien des Fossés Rue du Moulin-Association Réagir	360,00 € TTC
14. Facture Forfait Horizon Cloud JVS Mairistem 2022	6 580,80 € TTC
15. Facture SIVOM du Béthunois (Mois de Mars 2022)	2 717,28 € TTC

03 /2022 / 04- * - Délibération Equilibre du budget 2022

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif 2022 a été voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal en date du 23 mars 2022 (délibération N°6B).

L'envoi des délibérations et des documents budgétaires a été fait par le service administratif de la mairie le 24/03/2022 au contrôle de légalité par le biais d'« Actes Budgétaires»

Le 08/04/2022, Monsieur le Maire a reçu un courrier émanant de la Préfecture, Bureau des Dotations de l'Etat de du Contrôle Budgétaire. Ce courrier fait état d'un déséquilibre réel car les ressources propres de la Commune ne suffisent pas à rembourser les emprunts.

En effet, au budget 2022, il a été voté la somme de 1 366 465,03 € de remboursement de capital d'emprunts et des restes à réaliser pour la somme de 37 814,95 € soit un total à couvrir de 1 404 279,98 €. Les ressources propres votées au budget représentent un montant de 1 282 281,28 € soit un manque à recouvrer de 121 998,70 € comme le montre le tableau ci-joint :

Anuité en Capital d'Emprunt (D16)	1 366 465,03 €
Reste à réaliser	37 814,95 €
Total à couvrir	1 404 279,98 €
Excédent d'investissement	103 101,66 €
Reste à réaliser	759 179,62 €
FCTVA	400 000,00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	20 000,00 €
Total des ressources propres	1 282 281,28 €

Monsieur le Maire propose donc :

- de diminuer le remboursement du capital des emprunts (D16) de la commune de 130 000 € pour avoir un total à recouvrer de 1 274 279,98 € (tableau ci-joint)

Anuité en Capital d'Emprunt (D16)	1 236 465,03 €
Reste à réaliser	37 814,95 €
Total à couvrir	1 274 279,98 €
Excédent d'investissement	103 101,66 €
Reste à réaliser	759 179,62 €
FCTVA	400 000,00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	20 000,00 €
Total des ressources propres	1 282 281,28 €

- et de modifier le budget commune 2022 afin d'avoir l'équilibre budgétaire comme suit pour la section d'investissement seulement, le fonctionnement étant équilibré:

INVESTISSEMENT			
RECETTES	BUDGET 2022	DEPENSES	BUDGET 2022
13 Subventions	759 179,62 €	16 Emprunts- La Ferme Senéchal	1 188 000,00 €
041- Opérations Patrimoniales		16-Emprunts Rbsmt Capital Emprunts	48 465,03 €
T.L.E		21 Gros entretien	83 629,90 €
10 F.C.T.V.A	400 000,00 €	23 Batiments	67 787,80 €
021 Autofinancement	20 000,00 €	20 Matériels	65 000,00 €
001 Excédent d'investissement reporté	103 101,66 €		
16 Emprunt	170 601,45 €		
TOTAL	1 452 882,73 €		1 452 882,73 €

03/2022 / 05- * - Délibération Conseil en Economie Partagé

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a approuvé le 4 mars 2020 son Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026. Elle fixe d'ici 2050 :

- Une division par 4 des Gaz à Effet de serre,
- Une diminution de 40% des consommations d'énergie par rapport à 2017,
- Multiplication par 13 de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2017 ;

Pour accélérer la transition énergétique, le conseil communautaire de la CABBALR a approuvé le 27 juin 2018 sa stratégie de rénovation énergétique du patrimoine communal et communautaire. Elle définit un cadre complet d'intervention pour faciliter les économies d'énergie dans les communes volontaires du territoire. Elle crée une nouvelle ingénierie territoriale spécifique et nécessaire, dit le «Conseiller en Energie Partagé (CEP)», à destination prioritairement des communes de moins de 15 000 Habitants qui s'engagent à respecter le parcours d'accompagnement proposé pour rénover durablement leur patrimoine.

La première phase consiste en la réalisation d'un état des lieux énergétique personnalisé sur les 3 dernières années de consommation répertoriées. Ce diagnostic doit être réalisé par un CEP de la Communauté d'Agglomération, pour les consommations du patrimoine bâti et d'éclairage public. Ce diagnostic constitue la première étape de l'accompagnement et doit permettre d'établir la stratégie énergétique de la commune en ciblant les bâtiments et actions prioritaires. L'objectif est d'atteindre dans les meilleures conditions de durée une réduction globale minimale de 50%. A l'issue de ce travail, il sera présenté les conclusions à la commune et sera proposé à la lecture des conclusions l'opportunité de poursuite ou non l'accompagnement du CEP sur les phases ultérieures. Si tel est le cas, une délibération et une convention spécifique sur 3 années supplémentaires d'accompagnement seront proposées.

L'ingénierie CEP est proposée à titre gracieux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'adhésion à la première phase de la stratégie de rénovation du patrimoine communal dans le cadre du service de conseil en énergie partagé (CEP) pour la période d'élaboration de l'état des lieux.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise la Communauté d'Agglomération à réaliser l'état des lieux énergétique communale pour les 3 dernières années de consommation répertoriée ;
 - Facilite par la mise à disposition de ces services la mise à disposition des données permettant la réalisation de cet état des lieux.
-

03/2022 / 06- * - Subvention Association Lézard'Tisse 2022

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande de subvention pour l'année 2022 de l'Association « Lézard'Tisse » pour un montant de 200,00 €

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal propose d'attribuer la somme de 150,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2022, une subvention de 150,00 € à l'association « Lézard'Tisse ».

03/2022 / 07- * - Achat Tracteur

Monsieur Le Maire informe le conseil que la commune a la possibilité d'acheter un tracteur TP RENAULT 65 CV avec les équipements suivants :

- Fourche hydraulique
- Fourche à palette
- Godet
- Benne 5 tonnes
- Fendeur de buches

Le vendeur souhaite le vendre pour la somme de 7 500 €.

Monsieur le Maire propose que la commune acquière ce tracteur qui rendra service aux agents pour certaines tâches pour lesquelles la commune loue ou paye une prestation extérieure.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette vente.

03/2022 / 08- * - Cantine Scolaire- tarification des repas non commandés ou annulés

Monsieur Le Maire souhaite faire le point sur les repas commandés et payés au SIVOM du Béthunois et les présences réelles des enfants.

Pour le mois de mars 2022, la commune a dépensé 2 717, 28 € pour les repas soit 816 repas.

Au niveau des présences réelles, 775 repas ont été servis à la cantine.

Nous constatons donc un écart de 41 repas sur le mois de mars 2022 et de 45 repas pour le mois d'avril 2022.

Le fait du non-respect des règles par les parents a coûté à la commune 285,38 € sur deux mois.

On ne peut donc pas continuer ainsi, la commune souhaite donc adopter une position claire.

Monsieur le maire rappelle que la commune a délibéré en deux fois sur les cas suivants :

- Les inscrits qui ne viennent pas le jour-même : facturation du repas à 3,15€ sauf si la famille fournit un certificat médical.
- Les non-inscrits qui mettent leurs enfants le jour même : facturation du repas à 4,00 € (tarif adulte)

Après discussions, le Conseil Municipal décide que :

Les parents devront obligatoirement:

- Inscrire le/leur(s) enfant(s) le vendredi soir jusqu'à 17h00 pour les repas du lundi et mardi suivants
- Inscrire le/leur(s) enfant(s) le mardi soir jusqu'à 17h00 pour les repas du jeudi et vendredi .

Au niveau tarification :

- Les inscrits qui ne viennent pas le jour-même : facturation du repas à **5,00 €** sauf si la famille fournit un certificat médical.
- Les non-inscrits qui mettent leurs enfants à la cantine le jour même : facturation du repas à **5,00 €**.

La présente délibération s'applique dès la rentrée du lundi 25 avril 2022 et annule les précédentes délibérations votées.

01/2022/ 07- * - Questions diverses

1- Demande de subvention AFSEP

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Association Françaises des Sclérosés en Plaques et leur demande de subvention 2022.

Monsieur le Maire propose de faire un courrier de refus comme chaque année.

2- Projet de Mandat- Pas de Calais le Département

Monsieur le Maire fait lecture du courrier et de la plaquette du « projet de mandat » que la nouvelle équipe de gouvernance départementale va mettre en place d'ici septembre 2023 avec les « assises territoriales ».

3- Subvention jeux sportifs Agence Nationale du Sport

Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu par Monsieur le Préfet nous indiquant que l'Agence nationale du Sport financera les équipements sportifs de proximité (city stade-aire de fitness...) implantées sur des territoires urbains (en quartier politique de la ville-QPV-ou environnement proche) ou ruraux pour les années 2022 à 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil de réfléchir à une idée ; compléter le parcours santé, etc....

La demande doit être faite au maximum avant le 30 septembre de chaque année.

La subvention est cumulable avec la DETR et la DSIL.

4- Observatoire du climat en HDF :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier concernant l'édition du «Tour d'Horizon Climat Energie 2022» établi par le Centre Ressource du Développement Durable pour la région Hauts- de- France. Le livret est disponible en mairie et peut être envoyé par e-mail.

5- Projet sur la Bibliothèque-médiathèque

Monsieur le Maire refait un point sur les changements effectué sur le projet culturel, scientifique, éducatif et social en tenant compte des recommandations de la CABBALR.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil puisse donner son avis sur les différents projets que Monsieur LEMAY a présenté lors du dernier conseil dont voici le tableau récapitulatif :

Bibliothèque Médiathèque de proximité	Dossier n°1	Dossier n°2	Dossier n°3	Dossier n°4
	Réhabilitation Maîtrise d'œuvre LEMAY-TOULOUSE	Société DASSE ECO-CONSTRUCTEUR	PORTAKABIN (Philippe GODIN - Temlemars	BSM - Entreprise Générale COMINES
Nature des travaux	Réhabilitation complète, on ne garde que la structure (armature des anciens préfabriqués)	Bâtiment neuf très isolé, style préfabriqués	Bâtiment neuf modulaire type bungalow de chantier amélioré	Construction complète neuve en bois, écologique
Permis de construire	Accordé le 10 avril 2021	Permis à redéposer	Permis à redéposer	Permis à redéposer
Logique environnementale	oui, on économise l'énergie à fabriquer un nouveau bâtiment	Non, mais on peut respecter les 3 critères	Non	Non, mais très écologique et on respecte les 3 critères
RT 2012	Conforme et dans le permis	Conforme	?	Conforme
Dimensions	8,22 x 17,36 = 142,70 m²	8,36 x 17,66 = 147,69 m²	7,43 x 20,62 = 143,60 m²	152 m²
Travaux	Accessibles aux artisans locaux	Monté sur place par DASSE	Monté sur place par GODIN	construit par BSM
Critères BBC-HQE	Peut-être 1 ou 2 critères	les 3 critères (14 cibles HQE)	?	les 3 critères (14 cibles HQE)
Fondation	Existantes	A Faire	Peut-être à faire	A Faire
Vitrages	Possibilité de percer des grandes baies	Dimension fixée par la structure existante	Dimension fixée par la structure existante	Dimension fixée par le constructeur
Travaux non compris		Etude de sol, permis de construire, étude acoustique, conseil, bureau de contrôle, CSPS, assurance DO	Etude de sol, permis de construire, conseil, bureau de contrôle, CSPS	Etude de sol, permis de construire, étude acoustique, conseil, bureau de contrôle, CSPS, assurance DO
VRD	Compris	Non compris	Non compris	Non compris
Justification	Réutilisation d'un bâtiment laissé à l'abandon (comme l'Espace-Avenir)	Neuf, mais ensemble des éléments industrialisés	Avoir une idée du coût	Avoir une idée du coût, réalisé par une entreprise régionale
Durée de vie estimée	20 à 30 ans	50 ans	30 ans et plus	50 ans
Estimation financière	Architecte : 207 162,50 € HT hors aléas	197 810,00 € HT	207 000 € HT	392 830,58 € HT

Après concertation, le Conseil préfère le projet N° 1, soit la réhabilitation du préfabriqué actuel.

6- Remerciement les Charitables :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Association les Charitables par lequel le Prévôt, Monsieur Pierre CHARLET remercie la commune pour le versement de la subvention 2022.

7- Réparation des dégâts électriques :

Monsieur LEWEURS Serge demande quand ENEDIS viendra réparer les dégâts suite à la tempête ? Monsieur le Maire répond qu'ENEDIS est surchargé et qu'il traite les réparations urgentes en priorité.

8- Cérémonie du 1^{er} Mai 2022 :

Il y aura 4 remises de diplômes à 11h à la Salle d'Honneur de la Mairie.

9- Cérémonie du 8 Mai 2022.

Monsieur le Maire va voir avec le président de l'association « Harmonie Le Réveil » pour l'heure et lancer les invitations.

10- Samedi 14 Mai 2022 :

Portes ouvertes Pole Jeunesse (Crèche, Ecole, ALSH) le matin et défilé militaire l'après-midi. Un arrêté municipal sera pris pour la fermeture de la rue de la Place pendant 2h/3h l'après-midi. Une information sera distribuée pour les riverains.

11- ZIK EN FETES :

Le livret du Festival de Musique « ZIK en Fêtes » est pratiquement complet : il manque 2 publicités et il restera ½ page et 1/3 de page qui seront comblés par les logos de la CABBALR et France Bleue Nord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h10.